

Réf: Dossier N° 149107

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « CHARBON CARLOS IVOIRE » en abrégé « CC »

Siège social Abidjan, Yopougon, ABIDJAN YOPOUGON Allokoï
Extension, Zone industrielle, PK 22, Autoroute du nord, Lot 979
A 984, Ilot 129

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 10/10/2022, et enregistrés au CEPICI le 02/11/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « CHARBON CARLOS IVOIRE » en
abrégé « CC »

Objet : Fabrication de charbon écologique ,
Importer/exporter de matériels électriques,
Importer/exporter d'appareils électroménagers,
Importer/exporter d'appareils électroniques,
Importer/exporter de produits alimentaires,
Ventes de matériels électriques,
Ventes de d'appareils électroménagers,
Ventes de d'appareils électroniques,
Ventes de produits alimentaires,
Prestations diverses.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- La prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ;
- Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 5,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (50,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Yopougon, ABIDJAN YOPOUGON Allokoï Extension, Zone industrielle, PK 22, Autoroute du nord, Lot 979 A 984, Ilot 129

Dirigeant(s) : M SALAMI ALI (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-10248 du 04/11/2022 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°59720/GTCA/RC/2022 du 04/11/2022

